

PIERRE RIBEAUD

Député de la 5^{ème} circonscription de l'Isère



Lettre d'actualité de Pierre Ribeaud – Vendredi 23 septembre 2016 – n°38

■ UNION EUROPÉENNE – SOMMET DE BRATISLAVA : UNE NOUVELLE PERSPECTIVE

Le Président de la République a participé vendredi 16 septembre au sommet informel à 27 de l'Union européenne à Bratislava. Au lendemain du choc du Brexit, il s'agissait de donner une nouvelle perspective à l'Europe en s'accordant sur des priorités communes et un agenda correspondant à l'attente des européens.

La 1^{ère} priorité, c'est la sécurité intérieure et extérieure. Des avancées notables ont été obtenues en matière de défense européenne, sous l'impulsion de la France et de l'Allemagne qui ont proposé un renforcement des capacités, une meilleure organisation de la protection en donnant davantage de moyens et le renforcement d'une base industrielle pour l'Europe de la défense.

La 2^{ème} priorité, c'est la croissance, l'investissement et l'emploi avec notamment le doublement du plan Juncker qui sera acté en décembre.

Enfin il y a la priorité à la jeunesse, fondamentale pour l'avenir de l'Europe. Il s'agit en particulier de renforcer la Garantie jeune et d'amplifier la mobilité des jeunes. Toutes ces priorités se retrouveront dans « l'agenda Bratislava ». Il revient aux institutions européennes de le mettre en œuvre. Des mesures concrètes seront présentées dans la perspective du 60^{ème} anniversaire du Traité de Rome en mars prochain.

■ ÉTUDE SUR LE COÛT ÉCONOMIQUE DES DISCRIMINATIONS : DE NOUVELLES MESURES

France Stratégie a rendu ce mardi un rapport, commandé par le gouvernement, sur le coût économique des discriminations. Le constat est frappant : le coût des seules inégalités d'accès à l'emploi et aux postes qualifiés s'élèverait à 150 Milliards d'Euros.

Si les femmes gagnaient autant que les hommes, si les descendants d'immigrés avaient un meilleur accès à l'emploi, l'économie française ne serait pas uniquement plus juste, elle serait aussi plus prospère. Ce constat conforte la volonté de lutter contre les discriminations avec la plus grande détermination, pour la justice sociale, pour l'emploi, pour la croissance.

Les 3 Comités interministériels à l'égalité et la citoyenneté (CIEC) que le gouvernement a organisé, ont conduit à mettre en place de nombreuses mesures contre les discriminations dans l'ensemble des politiques publiques.

Le projet de Loi égalité et citoyenneté, en cours de discussion au Parlement, inscrira en outre dans la loi des avancées majeures pour lutter contre la ségrégation territoriale, pour renforcer l'égalité réelle et pour durcir les sanctions face aux actes de racisme et de discriminations.

Les résultats de la campagne de « testing » menée depuis le second trimestre 2016 auprès d'une quarantaine d'entreprises seront bientôt connus : ils permettront de juger des pratiques des entreprises et du travail à réaliser avec elles, qui ne devra pas être seulement cosmétique si un travail en profondeur est nécessaire.

Chiffre clé : 150 milliard d'euros, soit 6,9 % du PIB. C'est le gain qui pourrait être tiré de l'augmentation du taux d'emploi et de l'accès aux postes qualifiés des populations discriminées, au premier rang desquelles les femmes.

■ **ABATTOIRS – RAPPORT COMMISSION PARLEMENTAIRE VERS UN DÉLIT DE MALTRAITANCE ANIMALE**

La Commission d'enquête parlementaire sur les abattoirs a rendu ses conclusions et ses recommandations ce mardi. Stéphane Le Foll échangera prochainement avec le président et le rapporteur de la Commission d'enquête et demande dès à présent à ses services d'analyser les conclusions et recommandations formulées.

Pour rappel, des inspections spécifiques sur la protection animale de l'ensemble des abattoirs de boucherie ont été réalisées en avril 2016. Un nouvel état des lieux a été réalisé et le bilan sera publié dans les prochains jours.

Le projet de Loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique créera un délit de maltraitance animale en abattoir et dans les transports. Il protégera par ailleurs les salariés signalant ces actes.

■ **UNE MEILLEURE INDEMNISATION DES VICTIMES D'ATTENTATS**

Le Président de la République a rendu hommage aux 230 victimes tuées dans des attentats depuis septembre 2015, en France ou à l'étranger, à l'occasion d'une cérémonie organisée à l'appel des associations de victimes.

À cette occasion, il a annoncé un renforcement du système d'accompagnement des victimes du terrorisme, et en particulier du système d'indemnisation. Les ressources du fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme seront revues en conséquence et l'État s'en portera garant dans la durée.

Cela s'inscrira à la suite de plusieurs nouvelles mesures : la création d'une cellule interministérielle d'aide aux victimes, création d'une médaille de reconnaissance aux victimes d'actes terroristes,...

■ **INVESTISSEMENT – MISE EN PLACE DU PLAN AUTOROUTIER RÉPONDRE AUX ATTENTES**

Un nouveau plan autoroutier a été annoncé fin juillet avec plusieurs objectifs :

- améliorer la qualité de service ;
- investir dans des projets environnementaux ;
- répondre aux attentes fortes portées par les collectivités locales ;

- créer de l'activité.

Ce plan représente 1 milliard d'euros d'activité d'ici à 2019 et la création d'environ 5 000 emplois. Il s'ajoute au premier plan autoroutier de 2015 de 3,2 milliards d'euros, entièrement financé par les sociétés d'autoroutes en contrepartie d'un allongement de la durée des concessions.

Les négociations avec les collectivités locales concernant leur participation financière s'engagent dès maintenant pour une signature des protocoles fin 2016 et des premiers travaux à la fin de l'année 2017.

RÉPONSE À MA QUESTION AU GOUVERNEMENT SUR LES CHEMINÉES À FOYER OUVERT

Texte de la question

M. Pierre Ribeaud interroge Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur l'utilisation d'appareils permettant l'usage de cheminées à foyer ouvert à un niveau de performance énergétique et environnementale équivalent à celui des cheminées à foyer fermé.

Les cheminées à foyer ouvert sont décriées pour leur impact négatif sur la qualité de l'air et leur faible rendement énergétique ; plusieurs agglomérations françaises se proposent de les faire disparaître au profit d'appareils de chauffage au bois fermés type inserts et poêles.

Cependant il existe aujourd'hui des appareils innovants, développés en France, permettant de réduire drastiquement les émissions polluantes des cheminées ouvertes et d'arriver aux même taux de pollutions que les appareils de chauffage fermés performants.

Ces appareils offrent ainsi la possibilité de conserver les cheminées ouvertes et de continuer à les utiliser à des fins d'agrément ou pour du chauffage d'appoint sans danger pour l'environnement.

Une potentielle interdiction d'utilisation des cheminées ouvertes pourrait par ailleurs conduire à une utilisation de ces appareils en dehors de tout cadre légal. En effet une partie non négligeable des utilisateurs ne renoncerait sans doute pas à l'agrément d'une cheminée ouverte, supérieur en termes de plaisir et de convivialité à celui d'une cheminée fermée.

Dans cette hypothèse une telle utilisation pourrait devenir dangereuse car les ramonages s'effectueraient de manière individuelle sans faire appel à un professionnel.

Le recours à ces appareils apparaît ainsi comme une solution répondant d'une part aux exigences environnementales et d'autre part à une demande des utilisateurs de cheminée.

Il souhaiterait donc connaître la position du Gouvernement sur l'utilisation de ces appareils.

Texte de la réponse du gouvernement :

Le remplacement des appareils de chauffage au bois peu performants par des appareils plus performants est important pour l'amélioration de la qualité de l'air et de l'efficacité énergétique.

Cela permet aux ménages de réduire leur consommation de bois, ce qui réduit leurs factures, et diminue aussi les émissions de particules d'un facteur 10.

En soutenant également l'innovation, notamment de nombreuses entreprises françaises, cela répond pleinement aux objectifs de la loi no 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV).

Ainsi, le remplacement des appareils de chauffage au bois peu performants est éligible au crédit d'impôt transition énergétique (CITE) qui a été simplifié et renforcé, avec un taux unique de 30 % et sans conditions de ressources ni d'obligation de bouquet de travaux. Le CITE a été prolongé en 2016 et le sera également pour 2017.

En outre, à la demande de la Ministre chargée de l'environnement, l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a lancé en juin 2015 un appel à manifestations d'intérêt « fonds-air » pour accompagner les collectivités particulièrement concernées par la pollution de l'air, dans la mise en place d'aides complémentaires au renouvellement des appareils de chauffage au bois peu performants, en s'appuyant sur le succès de l'opération pilote mise en œuvre dans la vallée de l'Arve.

Ainsi, les particuliers pourront bénéficier d'une aide forfaitaire de 1 000 euros par appareil, cofinancée par l'ADEME et les collectivités lauréates de l'appel à projets.

Les candidatures reçues sont en cours d'instruction. S'agissant des dispositifs permettant de réduire les émissions des foyers ouverts, un rapport sera remis au Parlement conformément à l'article 21 de la LTECV.

À cette fin, l'ADEME a engagé une étude pour évaluer la performance de ces dispositifs avec un protocole expérimental harmonisé permettant de comparer les résultats et d'identifier les meilleures solutions. Le rapport de synthèse des essais sera remis à l'automne 2016.

La France dispose d'une ressource importante en bois de chauffage, dont l'utilisation doit être soutenue avec des équipements performants ne portant pas atteinte à la qualité de l'air et aussi économes de la ressource.

Le Gouvernement reste ainsi très engagé dans la promotion du chauffage collectif à partir de la biomasse, grâce notamment au fonds chaleur géré par l'Ademe.

■ LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL DANS LES SERVICES DE L'ÉTAT CONFIRME SA PROGRESSION EN 2016

Pour évaluer les progrès accomplis par les services de l'Etat en matière d'accueil et d'amélioration de la relation entre les usagers et les administrations, une enquête a été réalisée sur 600 sites accueillant un nombre important d'usagers.

La qualité de l'accueil est mesurée par un organisme indépendant au moyen d'enquêtes-mystères.

Ce dispositif d'évaluation, lancé en 2009 témoigne de 6 années de progrès constant. Les résultats ce 8^e Baromètre de la Qualité de l'Accueil des Services Publics démontrent que la qualité de l'accueil ne cesse de s'améliorer passant d'une note moyenne de 5,4/10 en 2010 à 7,2/10 aujourd'hui.

La dimension la plus satisfaisante est la qualité globale de l'accueil et du contact (courtoisie, confort, aide à la constitution des dossiers), avec en point fort, le confort des espaces d'accueil et d'attente. Par ailleurs, on note une forte progression de la clarté des courriers et courriels.

Il convient de féliciter les agents des services de l'État pour les résultats obtenus et de les remercier de poursuivre leurs efforts d'amélioration de la qualité de service.

■ VOL PAR RUSE : LES PERSONNES ÂGÉES PRINCIPALEMENT VISÉES

La Gendarmerie et la Direction Départementale de la Sécurité Publique de l'Isère mettent en garde contre les agissements de personnes se livrant au vol par ruse.

Les modes opératoires sont toujours les mêmes :

- les individus font du porte à porte
- ils usent de subterfuges (ventes de roses en cartons, démarcheur pour toiture abîmée, livraison de colis, fuite d'eau, relevé de compteur....) pour appâter leurs victimes
- ils s'introduisent dans leur domicile dès qu'ils le peuvent et fouillent rapidement les pièces à la recherche de valeurs
- ils quittent les lieux rapidement, le plus souvent à pied.

Les personnes âgées et isolées sont particulièrement visées par ces faits.

Elles sont invitées à faire preuve de prudence, en adoptant les réflexes suivants :

- Fermez votre porte à clé lorsque vous vous absentez ; même momentanément ;
- Dissimulez vos clés hors des lieux habituels (paillason, pot de fleurs), bien connus des malfaiteurs ;
- Équipez votre porte d'entrée d'une chaîne et d'un judas ;
- Ne conservez jamais une somme importante d'argent à votre domicile et ne laissez jamais cet argent exposé à la vue des visiteurs ;
- N'ouvrez jamais votre porte à une personne que vous ne connaissez pas. Faites appel à un proche ou à un voisin ;

"Faux agents" : ne vous laissez pas impressionner par des agents en uniforme.

Quelle que soit la profession (policier, gendarme, agent EDF, plombier etc.) les agents doivent toujours pouvoir justifier de leur fonction par la présentation d'une carte professionnelle. En cas de doute, faites le 17 pour avoir confirmation de leur identité et de leur mission.

Des conseils pratiques sont disponibles sur le site des services de l'État en Isère :

<http://www.isere.gouv.fr/content/download/4580/30822/file/vol%20par%20ruses.pdf>

■ GARE DE TENCIN : PRÉSERVER L'AVENIR

J'ai récemment été alerté par François STEFANI, maire de Tencin, du souhait de SNCF Réseau de mettre en vente la gare de Tencin et son terrain y attenant.

J'ai donc décidé d'intervenir auprès du Directeur territorial de SNCF Réseau afin de demander le maintien de la gare de Tencin dans le giron de la SNCF et de proposer l'organisation d'une réunion de tous les acteurs concernés pour faire le point de la situation et étudier les perspectives, notamment celle d'une réouverture.

■ RÉCEPTION EN L'HONNEUR DES CHAMPIONS DE FRANCE DE BOULE LYONNAISE – MERCREDI 14 SEPTEMBRE À SAINT GEOIRE EN VALDAINE



À l'invitation de Michel Gentile, président du Comité bouliste de l'Isère, Alain Rochez, président du secteur bouliste du Voironnais et Gilles Vercherin, président de l'AS Boules de Saint Geoire en Valdaine, je me suis rendu à la soirée organisée en l'honneur des champions de France 2016 de boules lyonnaises.

En compagnie du maire Michel Cudet, j'ai félicité Benoît Orsini, Frédéric Orsini et Eric Lanfrey, qui ont remporté le titre à Béziers en juillet dernier dans la catégorie 4^e division double homme.

■ 35^e ANNIVERSAIRE DU CLUB DES AMIS DU CORNILLON – VENDREDI 16 SEPTEMBRE AU FONTANIL CORNILLON



Le club des Amis du Cornillon célèbre cette année ses 35 ans d'existence. À cette occasion sa présidente Jacqueline Gautier, m'a invité aux portes ouvertes organisées dans sa nouvelle salle de l'Espace Jean-Yves Poirier.

De nombreux stands d'expositions, avec des objets réalisés par les membres du club, étaient présentés.

Après un apéritif dînatoire auquel plus de 150 personnes ont participé, une soirée dansante est venue clore ce

temps festif.

■ CONCERT DE LA CHORALE INTERGÉNÉRATIONNELLE POUR LA PAIX - SAMEDI 17 SEPTEMBRE À LA TERRASSE



Le maire de La Terrasse Philippe Volpi et son conseil municipal m'ont convié au concert donné par la Chorale intergénérationnelle pour la paix à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine.

Grâce au soutien du Conseil Départemental de l'Isère et de la Communauté de Communes du Grésivaudan, cette chorale « éphémère » a rassemblé durant six mois la classe de grande section de maternelle, la chorale Arc en Ciel, la chorale de la maison de retraite Les Solambres et enfin la

chorale des habitants du Grésivaudan qui ont souhaité se joindre au projet.

Sous la direction de Véronique Warkentin - chanteuse, auteure et compositrice bien connue dans le Grésivaudan – ils ont préparé ensemble des chants multiculturels en faveur de la paix et du vivre ensemble mêlant l'arabe, le yiddish, le romani, le français, l'italien, l'ukrainien et le coréen.

Lorsque, dans une église comble, ces voix, toutes générations mêlées, se sont élevées pour délivrer un message de paix, l'émotion était palpable.

Nous, spectateurs, avons été enchantés de cette prestation qui a recueilli de nombreux applaudissements mérités.

■ ZUMBA GÉANTE - SAMEDI 17 SEPTEMBRE À SAINT EGRÈVE



La MJC de Saint Egrève organisait samedi soir une Zumba géante qui a rassemblé plus d'une centaine de personnes et s'est déroulée dans une ambiance festive et dynamique grâce à Andrea Puentes, professeur de zumba et Aurore Balint, présidente de la MJC.

La soirée s'est poursuivie avec les démonstrations de danse jazz et de hip-hop avec les professeurs Isabelle Rodriguez et Seif Grimah.

■ BALADE AUTOUR DU LIVRE – DIMANCHE 18 SEPTEMBRE À LA BUISSIÈRE



Dimanche 18 septembre, j'ai inauguré la 14^e édition de la « Balade autour du livre », en présence du maire de La Buissière André Maître, des Conseillers Départementaux Martine Kohly et Christophe Engrand, des maires de Pontcharra et Goncelin Christophe Borg et Françoise Midali.

J'ai pu faire la connaissance d'auteurs régionaux qui présentaient leurs écrits, la plupart du temps un premier roman, à la salle des fêtes.



Quiz avec lots, spectacles pour enfants, calligraphie, remise des prix des concours de poésie et de nouvelles... un programme riche dont les préparatifs ont mobilisé les bénévoles de nombreux mois. Bravo à eux pour cette édition réussie !

■ 11^e SALON DE L'OUTIL DÉCHAÎNÉ - DIMANCHE 18 SEPTEMBRE À PINSOT



À l'occasion des Journées européennes du patrimoine, l'Association des Forges et Moulins de Pinsot proposait un programme très riche, conjuguant démonstrations, musique et théâtre pour enfants.

Invité dimanche à la cérémonie de clôture de cette manifestation, j'ai pu assister aux démonstrations proposées à la forge, au moulin à huile (de noix), ainsi qu'au moulin à farine.

J'ai retrouvé avec plaisir Véronique Warkentin et Simon Drouin de la Compagnie du Chaudron Ambulant, que j'avais écouté la veille à La Terrasse, et qui accompagnaient musicalement la visite, liant musique et patrimoine.

La journée s'est achevée avec la remise des prix du 11^e Salon de l'Outil Déchaîné.

■ SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES PUPILLES DE L'AIR ET TRANSOCÉANS – LUNDI 19 SEPTEMBRE À CHAMP-PRÈS-FROGES



Lundi dernier, j'ai parrainé la signature officielle de la convention de partenariat entre l'École des Pupilles de l'Air et l'association Transocéans dans les locaux de cette dernière au Champ-près-Froges.

Dans un esprit d'ouverture et de partage des valeurs communes de l'écocitoyenneté, les deux entités ont décidé d'unir leurs efforts pour mener des actions de promotion du dirigeable et d'éducation à la citoyenneté auprès de la jeunesse à travers l'aéronautique.

En tant que laboratoire du dirigeable moderne, Transocéans associera les élèves des Pupilles de l'Air à ses projets innovants, avec une visée pédagogique.

PIERRE RIBEAUD
Permanence
77 place de la Mairie / 38660 LA TERRASSE
Tél. : 04 76 92 18 96 / Fax : 04 76 92 18 98
Bureaux accessibles aux personnes à mobilité réduite
 [Facebook.com/PierreRibeaudDepute](https://www.facebook.com/PierreRibeaudDepute)


**ASSEMBLÉE
NATIONALE**

Suivez l'actualité de Pierre Ribeaud sur [Facebook.com/PierreRibeaudDepute](https://www.facebook.com/PierreRibeaudDepute)

Pour modifier les informations vous concernant ou si vous souhaitez vous désinscrire : pierre.ribeaud@orange.fr